



Proposition d'introduction de nouvelles catégories de cotisations

Actuellement, les coûts par membre s'élèvent à CHF 5.00 et chaque membre individuel doit être saisi sur Hitobito. Cela ne tient pas suffisamment compte des différentes structures et tailles de nos sections membres.

Objectifs :

- Encourager l'adhésion de petits ensembles, de formations plus importantes et de plusieurs formations.
- Simplification des processus administratifs et des structures des membres
- Meilleure représentation des réalités de nos membres
- Structure de cotisation plus attractive et plus juste

Proposition :

Le comité de l'Association suisse des musiques de jeunes propose à l'assemblée des délégués du 15 mars 2025 de réviser les cotisations actuelles des membres et d'introduire un nouveau système simplifié :

1. Catégorie S (jusqu'à 20 membres) : CHF 50.00
2. Catégorie M (21 à 40 membres) : CHF 125.00
3. Catégorie L (à partir de 41 membres) : CHF 200.00
4. Catégorie XXL (plusieurs ensembles sous le même toit, p. ex. écoles de musique) : CHF 300.00

Des réductions sont possibles sur demande adressée au comité directeur. Le comité directeur décide de l'autorisation.

Motivation :

Les nouvelles catégories tiennent compte des différentes tailles et structures de nos membres et permettent une gestion plus simple et plus efficace des cotisations des membres. Les montants forfaitaires par catégorie réduisent considérablement la charge administrative et apportent clarté et transparence à tous les membres.

Nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver cette proposition.

Association Suisse des musiques de jeunes

Fabio Küttel, président ASMJ